



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

8045^e séance

Mercredi 13 septembre 2017, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Alemu | (Éthiopie) |
| <i>Membres :</i> | Bolivie (État plurinational de) | M. Inchauste Jordán |
| | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Sison |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M ^{me} Gueguen |
| | Italie | M. Lambertini |
| | Japon | M. Kawamura |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Allen |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Suède | M. Skau |
| | Ukraine | M. Vitrenko |
| | Uruguay | M. Bermúdez |

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet

de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/17.

La séance est levée à 10 h 5.